

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE CONTRE LES INFRACTIONS À CARACTÈRE
RACISTE OU ANTISÉMITES - (N° 2246)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 4

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« d) Au quatrième alinéa, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « trois » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.